
PROTOCOLE DE FORMATION, D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION DES JEUNES JUGES d'ATHLETISME A LA F.F.A.

Protocole initial Validé le 18 février 2007 (réalisé en commun CNJ/ COT à la suite des travaux lors de réunions plénières de CNJ et COT au congrès d'Annecy 2006).

Avril 2012, mise à jour du protocole pour tenir compte : des évolutions d'évaluations par spécialité, et pour le 3ème niveau (fédéral) des conditions d'évaluations (formule de l'évaluation, encadrement et lieux) lors de compétitions désignées.

2015 : sigles des qualifications harmonisés avec ceux du répertoire des qualifications d'officiels adultes.

PROTOCOLE

I / UN REFERENT est nommé dans chaque Ligue (Il devient membre de droit de la COT régionale et de la CRJ), avec attribution de la mission : « Formation de Jeunes juges »

→ Déclinaison (ou délégation) possible dans les départements, selon les conditions géographiques, humaines ou structurelles.

Un objectif : un référent dans chaque département.

⇒ **Dans ce cas, constitution envisageable d'une équipe régionale de formateurs de Jeunes Juges.**

Afin que le projet fonctionne, il serait souhaitable d'avoir également dans chaque club un référent des officiels, voire même un « référent jeunes juges » qui deviendrait « **Tuteur** » dans le cadre du Projet (niveau minimum requis : officiel régional) :

→ Missions : - Correspondant / contact avec la COT
- Aide et conseils aux jeunes juges (personne ressource).

II / CANDIDATURE :

Les Jeunes Juges (catégories concernées : **Benjamins et Minimes uniquement**), candidats à une formation, adressent une fiche de candidature, par l'intermédiaire du club, à la COT régionale ou départementale (ce qui sous entend un engagement moral du candidat).

III / FORMATION :

OUTILS :

- Utilisation de supports de Formation adaptés aux jeunes concernés (documents/outils de formation adaptés et vulgarisation des règlements, tels que : livret LBA, CD FFA/UNSS, ...sous réserve de disposer de documents vérifiés à jour de l'évolution des règles)
- Autres outils : maquettes, CD,

CONTENU :

→ Formation théorique : assurée par l'équipe de formateurs, elle est placée sous la responsabilité des Ligues (sessions de formation pouvant être déclinées dans les départements ou par regroupements de clubs, quand la structure de ces sessions a recueilli l'aval de la ligue correspondante).

Les sessions de formation doivent être spécifiques aux jeunes et dissociées des formations Adultes (indispensable).

→ Formation pratique : en situation de compétition sur le stade avec Tuteur et évaluation (un Passeport ou une fiche de suivi sera à renseigner après chaque intervention).

IV / MODALITES D'EVALUATION :

1. Evaluation théorique : contrôle des « savoirs »

- 1^{er} Niveau : Jeune Juge Départemental (ou JJ1)

➤ QCM généraliste (sans spécialisation) et ne présentant pas de difficultés majeures. Il est proposé à l'issue de la session de formation et porte sur les thèmes abordés en formation.

⇒ **Notion de polyvalence du jeune juge**

- 2^{ème} Niveau : Jeune Juge Régional (ou JJ2)

➤ **Examen écrit**

Examen par spécialités (courses, sauts, lancers, starter) proposé lors d'une journée régionale (par exemple un Championnat régional ou autre).

L'examen doit être programmé après qu'un minimum d'interventions sur le terrain ait été réalisé.

Contenu de l'examen : 1/3 QCM (oui – non, vrai – faux ou choix multiples)
 1/3 Tableaux ou classements
 1/3 Questions ouvertes (réponses à rédiger)

⇒ **Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs si besoin.**

- 3^{ème} Niveau : Jeune Juge Fédéral (ou JJ3)

➤ **Examen écrit**

Examen par spécialités (courses, sauts, lancers, starter) proposé lors des Finales nationales des Pointes d'Or et Equip'Athlé.

Contenu de l'examen : 1/3 QCM (oui – non, vrai – faux ou choix multiples)
 1/3 Tableaux ou classements
 1/3 Questions ouvertes (réponses à rédiger)

⇒ **Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs si besoin.**

2. Evaluation pratique : contrôle des « savoir faire »

Deux types d'évaluation complémentaires :

→ lors de chacune des compétitions au cours desquelles officie le jeune juge, un officiel adulte de l'atelier joue le rôle d'officiel formateur ou tuteur pendant la compétition. C'est lui qui remplit le Passeport (ou fiches de suivi) du jeune juge.

→ lors de la journée régionale (exemple : championnat régional ou autre), une équipe de formateurs évalue en plus du chef d'atelier les jeunes juges en situation sur le terrain.

⇒ **Les jeunes juges doivent officier si possible sur 2 ateliers différents en occupant à chaque fois des postes différents.**

→ 3^{ème} niveau : double évaluation pratique sur 2 jours.

V / CERTIFICATION :

Placée sous la responsabilité de la COT (fédérale, régionale, départementale)

→ Obtention du 1^{er} niveau : « **Diplôme de Jeune Juge Départemental** » (JJ1)

Deux conditions sont à remplir:

1/ Note ≥ 10 au QCM généraliste

2/ Participation à 2 compétitions minimum (validées par la signature du Passeport)

→ Obtention du 2^{ème} niveau : « **Diplôme de Jeune Juge Régional** » (JJ2)

Trois conditions sont à remplir :

1/ Avoir validé la certification départementale

2/ Note d'examen écrit ≥ 12

3/ Participation à 4 compétitions (2 + 2) dont au moins une de niveau régional (validées par la signature du Passeport)

→ Obtention du 3^{ème} niveau : « **Diplôme de Jeune Juge Fédéral** » (JJ3)

Trois conditions sont à remplir :

1/ Etre de la catégorie Minimale

2/ Avoir validé la certification régionale dans la spécialité

3/ Moyenne des notes écrite et pratique ≥ 15

→ Passerelles FFA (voir tableau ci-dessous)

VI / COMPILATION DES RESULTATS :

➤ Renseignement du DE0 après certifications validées par la COT.

VII / PASSERELLES :

